

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 9

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

N° 2025/7/9

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le quinze octobre deux mil vingt-cinq.

Présents

Mesdames et Messieurs ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, SARRAZIN Joël, SARRET Jean et SPOZIO Christine.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, ROUX Lionel, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme ACHARD Liliane donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;
Mme BAILLE Juliette donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno ;
M. MAENHOUT Bernard donne procuration M. BREARD Jean-Philippe ;
M. NICOLAS Laurent donne procuration à M. EYRAUD Joël ;
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain ;
Mme SAUNIER Clémence donne procuration à Mme KUENTZ Adèle ;
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. SARRAZIN Joël.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance peut délibérer.

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un contrat de prêt avec La Banque Postale – Budget ordures ménagères

Monsieur le président informe l'assemblée qu'une consultation a été réalisée auprès de quatre organismes bancaires pour souscrire un contrat de prêt de 550 000,00 euros destiné à financer le projet de requalification et extension des déchèteries intercommunales associé à la création de garages et ateliers techniques intercommunaux.

Il précise que les organismes suivants ont été consultés :

- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Épargne
- La Banque des Territoires

Suite à l'analyse des offres, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement, il est proposé au conseil communautaire :

- ✓ De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt	
Projet de requalification des déchèteries intercommunales et création d'ateliers techniques intercommunaux	
Score Gissler	1A
Montant	550 000,00 euros
Durée	15 ans
Objet	Financer l'extension des déchèteries intercommunales et la construction d'ateliers techniques intercommunaux
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2041 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Montant	550 000,00 euros
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,63 %
Base de calcul des intérêts	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10% du montant du contrat de prêt

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de contracter un emprunt de 550 000,00 € auprès de la Banque Postale aux conditions susmentionnées.
- Autorise Monsieur le président, représentant légal de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

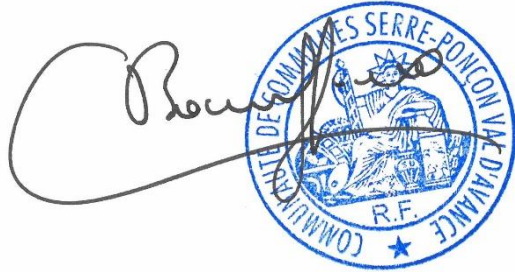
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 22 octobre 2025

Et de la publication, le 22 octobre 2025

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).